

Communiqué de Presse

Habitat et cadre de vie : une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières.

Opah, c'est quoi ?

Ce dispositif partenarial permet de conseiller et d'accompagner les propriétaires dans la réalisation de leur projet de réhabilitation de leur logement jusqu'en 2022. Sous certaines conditions et notamment de ressources, ils peuvent bénéficier d'aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), du Conseil Régional Grand Est et de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F) pour le financement de leurs travaux, dans leur habitation principale. Les travaux éligibles sont ceux concernant l'amélioration de la performance énergétique et ceux facilitant l'autonomie des personnes dans le logement.

Opah oui, mais où ça ?

Pour cette 2^{ème} année de, la CCB3F a souhaité élargir le dispositif à l'ensemble du territoire communautaire, Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, l'OPAH-ru s'opère sur les 43 communes de la CCB3F.

Opah, en chiffre!

Depuis le lancement de l'OPAH-ru en 2017, 40 dossiers de propriétaires occupants ont été traités dont 28 dossiers concernent des travaux de rénovation énergétique et 12 dossiers pour l'amélioration de l'autonomie. Pour ce qui est des propriétaires bailleurs, 3 opérations sont en cours de montage pour la création de 6 logements conventionnés avec l'ANAH.

Exemple de financement en 2018 pour un projet de travaux d'économie d'énergie :

Un ménage de 2 personnes résidant dans la commune de Rémeling a réalisé des travaux de rénovation thermique comprenant une intervention sur l'isolation thermique extérieure et une installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple flux hygro réglable B.

Le Gain énergétique après travaux est de : 26.63 %

Le coût des travaux est de : 18 080,5 € TTC.

Les montants des subventions sont :

- Anah : 7 686 €
- Prime habité mieux : 1 674 €
- CCB3F : 500 €
- Conseil Régional GRAND EST : 500 €
- TOTAL : 10 360€



Pour le propriétaire le restant à charge est de : 7 720,5 € TTC, soit un taux d'aide de **57,3 %**, auquel sera déduit le crédit d'impôt transition énergétique l'année suivant la réalisation des travaux, soit environ 1 200 € dans le cas présent.

Pour plus d'information contacter :

Habitat Patrimoine

Sarah BRAHIMI - Technicienne Habitat

Mail : opah@ccb3f.fr N° Tel : 03 82 83 89 86

Exemple de financement en 2018 pour un projet de travaux d'amélioration de l'autonomie :

Un ménage de deux personnes résidant dans la commune de Rettel a réalisé des travaux pour l'installation d'un monte-escaliers.

Le coût des travaux est de : 8 815 € TTC.

Les montants des subventions :

- Anah : 4 178 €
 - CCB3F : 418€
 - Conseil Régional Grand EST : 418 €
 - Complémentaire retraite : 1 801 €
- TOTAL : 6 815 €



Pour le propriétaire le restant à charge est de : 2 000 € TTC soit un taux d'aide de **77,3 %**.

Opah ok, mais comment faire ?

L'équipe de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières se tient à votre disposition pour répondre aux questions qui vous permettront, au mieux, de bénéficier des subventions de l'Anah, du Conseil Régional GRAND EST, et de la CCB3F.

Mme Sarah BRAHIMI, technicienne habitat, accompagne les porteurs de projets et reste à votre disposition.

Vous pouvez la contacter par téléphone au 03 82 83 89 86 ou par mail : opah@ccb3f.fr.

Pour plus d'information contacter :

Habitat Patrimoine

Sarah BRAHIMI - Technicienne Habitat

Mail : opah@ccb3f.fr N° Tel : 03 82 83 89 86